



CONSEIL PORTUAIRE D'ARES

Réunion du jeudi 26 octobre 2017

La réunion du Conseil Portuaire d'Arès s'est tenue le jeudi 26 octobre 2017 à 10h00 dans la salle de réunion de l'hôtel de ville d'Arès, sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
PRESENTS	Jean TOUZEAU Stéphanie EVENO Patrick LAFON Pascal DE LABARRIERE Eric DAUGES Laurent LABARRERE	Jean-Guy PERRIERE Claude CORBIERE Julien BARRE
EXCUSES	Jean-François RATEL Laurent OLIVIER Pierre POUCE	Bruno SAVY Manuel FINESTRA Alain PASQUET Mairon MARTIN Thomas PERUCHO
AUTRES PARTICIPANTS		
Cyril CLEMENT, Directeur du SMPBA Bruno LAPIERRE, Directeur adjoint du SMPBA Philippe SALVAGNAC, Direction Départementale de la Protection des Populations Christelle LAMARQUE, SIBA Thierry LAFON, Président du Comité Régional de la Conchyliculture Béatrice MOESSNER, assistante administrative du SMPBA		

Jean-Guy PERRIERE accueille l'ensemble des participants, souhaite la bienvenue aux membres du conseil portuaire. Le quorum étant atteint, la réunion peut commencer.

Les ostréiculteurs, lors de l'appel des membres, remettent en question certaines désignations au titre du CRCAA ; absents du port, certains membres ne peuvent assurer une représentation effective de la profession. Il en va de même pour le CDPMEM dont certains membres désignés restent peu actifs.

Le Président du CRC rappelle que les élections professionnelles auront lieu début 2018, et qu'il sera, à l'issue de celles-ci, envisageable de réexaminer les représentations professionnelles au sein du conseil portuaire.

Cyril CLEMENT aborde l'ordre du jour :

I. Etat d'avancement de la création du SMPBA

Cyril CLEMENT rappelle les objectifs du SMPBA, à savoir la mise en place d'une structure opérationnelle dotée de compétences en termes d'ingénierie, de gestion (4 500 AOT) et de police

portuaire, au service des ports et de leurs usagers, notamment en matière de travaux et de dragage, accompagnée d'une volonté d'homogénéisation au niveau des 14 ports.

Il évoque également le mode de fonctionnement basé sur les dotations, les subventions et les recettes portuaires, auxquelles il convient de soustraire les frais de fonctionnement. Il en résulte sa capacité d'investissement et d'entretien des installations.

Information est donnée quant à la convention avec le SIBA pour le dragage des 14 ports (entérinée par une délibération du conseil syndical du SIBA le 6 décembre 2017 et du SMPBA le 8 décembre suivant, puis signée depuis lors).

S'agissant des zones de mouillage, le SMPBA formulera une demande de création à proximité du port (en lieu et place de la gestion par l'Etat).

II. Délimitation administrative des ports et schéma de vocation portuaire

Cyril CLEMENT présente le nouveau périmètre du port, actualisé et redéfini afin d'y intégrer essentiellement les infrastructures qui concourent à son fonctionnement et au plus près de la réalité géographique.

Ce nouveau périmètre ne soulève aucune remarque de la part de l'assemblée.

Il est actuellement en cours de validation par les services d'Etat (en attente des arrêtés).

III. Validation du Compte administratif 2016, budget 2017 et orientations budgétaires 2018

Jean-Guy PERRIERE présente les éléments de gestion du port par la commune :

- **Compte administratif 2016 :**

Validation du compte administratif 2016 après délibération du conseil municipal.

Monsieur le Maire précise que le port génère peu de recettes ; par conséquent plusieurs années étaient nécessaires au financement de travaux.

Dépenses d'exploitation : amortissements (7 648 €) + intérêts des emprunts

Recettes d'exploitation : loyers des cabanes (20 100 €) + redevance « restauration » (9 500 €)

Dépenses d'investissement : remboursement du capital d'emprunt (2 annuités restantes)

Le solde disponible est mis en réserve.

- **Budget 2017 :**

Remboursement du capital : 12 000 €

Capital disponible : 70 000 € qui sera transféré au SMPBA

Les comptes annexes seront transférés au SMPBA au 1^{er} janvier 2018 ; Une annuité d'emprunt (2018) restera à transférer.

4 500 € d'impayés (AOT) seraient à supporter par la commune. Une discussion devra être menée avec la Trésorerie du fait du désaccord de Monsieur le Maire sur cette question.

Aucune remarque n'étant formulée sur ces données budgétaires, elles sont adoptées.

Cyril CLEMENT aborde ensuite les éléments budgétaires du SMPBA :

- **Orientations budgétaires 2018 :**

Dotations du Conseil départemental : 2,6 M€

Enveloppe 2018/ travaux La Teste : 2 M€

Redevances 2018 : 1,7 M€

Fonctionnement dont Masse Salariale : 1 M€

Emprunts historiques : 600 k€

Soit une capacité de 3 M€ en investissement, dragage, entretien / maintenance (+ port du Rocher à La Teste)

Cyril CLEMENT rappelle que, conformément aux dispositions votées dans le règlement intérieur du SMPBA, les travaux ne seront pas entrepris sans l'accord préalable de la municipalité. Il en va de même pour les attributions et retraits d'AOT qui feront l'objet d'une décision prise lors des commissions d'attribution.

- **Evolutions tarifaires pour 2018**

La priorité porte sur une homogénéisation à l'échelle des 14 ports avec simplification de la tarification existante. Le principe dicté par la réglementation repose sur la domanialité et l'aménagement de l'infrastructure : une redevance domaniale fixe + une redevance liée à l'infrastructure qui varie selon le niveau d'aménagements mis à disposition. Le principe de prise en compte de l'accessibilité au plan d'eau est également retenu.

Cyril CLEMENT insiste sur l'absence d'augmentation des tarifs pour 2018 sur la partie plan d'eau.

La redevance applicable aux AOT terrestres inclut l'embarcation du professionnel. Il sera toujours possible pour ce dernier d'accueillir un plaisancier ; cette occupation plaisancière sera quant à elle soumise à redevance. La présence d'un navire de plaisance au droit de sa concession ne pourra lui être imposée ; son accord devra ainsi être formalisé par la signature d'un document de type « engagement réciproque ».

Thierry LAFON explicite le principe de la déclaration de vacance du quai (principe retenu sur le Sud bassin).

Cyril CLEMENT précise que d'un point de vue juridique, toute occupation du domaine public doit faire l'objet d'une AOT. La volonté du SMPBA étant de mettre en place un encadrement juridique en vue de sécuriser l'activité sur le port dans l'intérêt premier de ses usagers.

Les ostréiculteurs évoquent la question du risque accru du fait de la mixité du port qui doit allier plaisance / tourisme et activité professionnelle. Ils souhaitent que la vocation première du lieu (ostréicole) demeure prioritaire et suggèrent l'installation de panneau d'information à destination du public dans un souci de sécurisation.

Cyril CLEMENT rappelle que l'information est effectivement un devoir mais que cela n'exonère pas de la responsabilité en cas d'accident.

Le gestionnaire ne souhaitant pas la généralisation des clôtures d'AOT, Jean TOUZEAU préconise de mener une réflexion sur la vidéo surveillance.

Thierry LAFON évoque la question de la mutualisation des moyens, de levage notamment, qui pose le problème de l'organisation du travail.

S'agissant de la gestion mutualisée des systèmes d'adduction et d'évacuation d'eau de mer, il est confirmé que cela relève de la compétence du gestionnaire et par conséquent de sa responsabilité.

IV. Programmation de travaux

- **Entretien du port**

Le thème de la valorisation des déchets coquilliers est abordé. Thierry LAFON insiste sur la nécessité d'un tri qualitatif, afin de disposer de produits propres à la valorisation optimisée des coquilles. Il envisage de faire bénéficier le collectif d'Arès du système organisé sur le Sud Bassin, de valorisation des déchets coquilliers (0,50 € /kg vendu à des éleveurs de volaille). Il expose ainsi la démarche en cours avec la COBAS (étude sur les filières de valorisation). Il est acté qu'une réflexion doit être menée sur ce sujet.

S'engage ensuite une discussion sur la préservation de la vocation « cultures marines » du port. Les ostréiculteurs souhaiteraient plus de communication sur leur activité et leur devenir. Cyril CLEMENT précise que le schéma de vocation portuaire est en cours d'étude.

V. Le projet de règlement de police du SMPBA :

Thierry LAFON suggère que soit mentionné dans les visas l'arrêté préfectoral du 6 février 2014 relatif au schéma des structures et notamment l'article 12 concernant les mesures environnementales, dont notamment l'utilisation de produits phytosanitaires.

Cyril CLEMENT précise que le règlement du SMPBA répond strictement aux règles édictées par la loi.

Le projet de règlement de police soulève les questions suivantes de la part des participants :

- **Stockage et stationnement sur les terre-pleins :**

Il est précisé que les règles relatives au stockage sur les terre-pleins concernent principalement les matériels inutiles à l'activité des professionnels et entreposés de longue date.

Le stationnement lié à l'activité professionnelle du détenteur d'une AOT reste permis.

- Les poches ostréicoles entreposées sur les voies d'accès aux concessions :

La zone portuaire n'étant pas fermée, les voies sont soumises au code de la route. Cyril CLEMENT rappelle ainsi que ce dernier ne permet pas d'entreposer quelque matériel que ce soit sur les voies de circulation.

Thierry LAFON suggère de ne pas mentionner cet aspect de façon explicite.

Il est rappelé que les travaux doivent faire l'objet d'une demande préalable déposée auprès du gestionnaire.

Jean TOUZEAU réaffirme l'objectif du SMPBA de favoriser la proximité et d'accompagner la municipalité et les usagers en termes d'ingénierie et de conseil.

- Stockage des bouteilles de gaz :

Cyril CLEMENT admet qu'il convient de préciser les volumes de gaz autorisés.

Jean TOUZEAU intervient pour confirmer que des amendements pourront être apportés au règlement de police, pour tenir compte des avis formulés par les conseils portuaires.

Thierry LAFON suggère que la gestion des eaux grises et noires soit mentionnée dans le règlement (obligation de déposer ces eaux à terre ; rejets en mer interdits). Il évoque le manque d'infrastructures dédiées à cet effet.

Monsieur le Maire évoque la problématique commune entre la mairie et le SMPBA pour l'équipement de sanitaires plus adaptés à l'entrée du port.

Cyril CLEMENT explicite le travail en cours avec le SIBA et les communes pour la mise en place de sanitaires ad-hoc avec un marché de maintenance à l'échelle des 14 ports.

- Le stationnement

La nécessité d'une gestion efficace des stationnements sur le port rencontre l'approbation de l'assemblée.

Cette gestion doit intégrer la particularité du port qui allie activité professionnelle et fréquentation touristique.

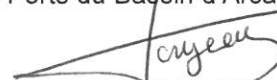
VI. Questions diverses :

Sont abordées les limites de l'activité de dégustation permettant la valorisation de la production ostréicole.

Les services de l'Etat (DDPP) procèdent à un recadrage en rappelant les principes actés dans l'arrêté préfectoral du 11 avril 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président du Syndicat Mixte
des Ports du Bassin d'Arcachon



Jean TOUZEAU